

Négociations d'un APE Afrique centrale – UE : Etat des lieux

Mise à jour hebdomadaires
Disponibles sur www.acp-eu-trade.org/epa

ECDPM, Maastricht (Pays-Bas), 19 octobre 2007

Les négociations d'un APE entre la CE et l'Afrique centrale ont pour objectif d'être finalisées pour la fin 2007. Cependant, plusieurs questions sont encore en suspens:

La CEMAC doit encore finaliser et harmoniser son offre d'accès au marché pour le commerce des biens, ce qui implique que les pays de la région finalisent préalablement leurs listes des produits sensibles.

Une offre préliminaire de services a été soumise à la CE et les négociations sur les services, y compris ceux du mode 4, sont en cours.

En ce qui concerne le programme de mise à niveau et le renforcement des capacités de production, les secteurs-clés ayant besoin d'être assistés ont été identifiés. Il faudra trouver un accord sur la manière d'insérer les dispositions correspondantes dans le texte de l'APE. De même, les parties doivent s'accorder sur des dispositions relatives au financement pour le développement. Dans ce contexte, [des articles de presse](#) récents montrent que la CE n'est plus favorable à ce qu'une référence au fonds régional APE (FORAPE) soit incluse dans le texte de l'APE. Au cours

Ressources complémentaires :

Documents récents:

[L'Afrique centrale face au défi de l'accès au marché. Liste d'exclusion, calendrier de démantèlement et coûts d'ajustement](#)

Jacques Gallezot et David Laborde, Rapport final, 26 Juin 2007, Unité de Gestion de Projets APE: Projet 167/CEMAC, ITAQA (International Trade and Quantitative Analysis)

Articles de presse et autres :

[News](#) sur www.acp-eu-trade.org (*archives reprenant les actualités commerciales ACP - UE publiées, disponibles via [Weekly ACP-EU News](#)*)

Publications mensuelles :

Mise à jour des Négociations APE par Melissa Julian (en anglais):
→ [Current issue](#)
→ [Previous issues](#)

Documents de synthèse proposés par l'ECDPM :

[EnBref 14A : Vue d'ensemble des négociations régionales d'un APE : APE Afrique centrale – UE](#) (novembre 2006)
[EnBref 15A: Le point sur les négociations régionales des APE : APE Afrique centrale – UE](#) (novembre 2006)

d'une rencontre technique conjointe qui s'est tenue à Kinshasa du 26 au 28 septembre, la CE a proposé une structure révisée des APE, qui n'inclurait plus de chapitre sur le renforcement des capacités et sur le programme de mise à niveau sur lequel un accord de principe avait été conclu antérieurement.

Un échange de vue a eu lieu sur les barrières non-tarifaires ainsi que sur les instruments de défense commerciale. Les questions liées aux échanges commerciaux sont en cours de discussion.

Prochaines réunions

Les rencontres techniques conjointes CEMAC – CE ont lieu à Bruxelles du 22 au 24 octobre 2007.

Une rencontre ministérielle conjointe est annoncée pour le 29 octobre 2007.

Négociations d'un APE Afrique de l'Ouest – UE : Etat des lieux

Mises à jour hebdomadaires
Disponibles sur www.acp-eu-trade.org/epa

ECDPM, Maastricht (Pays-Bas), 19 octobre 2007

Vu les progrès insuffisants enregistrés sur la plupart des volets de la négociation, il est peu probable que l'Afrique de l'Ouest parvienne à conclure un APE comprehensif au 1^{er} janvier 2008.

Les questions en suspens comprennent l'offre d'accès au marché des biens et des services de la région CEDEAO, les mesures d'accompagnement ainsi que le financement de celles-ci, les normes d'origine, la définition d'un mécanisme de suivi et d'évaluation et la rédaction du texte de l'accord.

Il n'existe pas encore de première ébauche écrite conjointe faisant état d'un APE. Une proposition de texte a été soumise par la CE mais la réaction de la CEDEAO se fait toujours attendre.

La voie à suivre

Plusieurs vues ont été exprimées sur la manière de procéder. Début septembre, les représentants officiels de la CEDEAO et de l'UEMOA ont proposé aux gouvernements des Etats membres respectifs de négocier avec la CE l'extension de la date butoir du 31 décembre 2007, afin de disposer de plus de temps pour négocier un APE intégral.

Leur option privilégiée en vue d'obtenir un régime commercial de transition est de demander une extension de la dérogation de l'OMC afin de pouvoir conserver le régime commercial préférentiel actuel, octroyé par les Accords de Cotonou. Cette

Ressources complémentaires:

Ébauche du texte de l'APE :

[Draft EU-CEDEAO EPA](#) (avril 2007)

Articles de presse et autres :

[News](#) sur www.acp-eu-trade.org (*archives reprenant les actualités commerciales ACP - UE publiées, disponibles via [Weekly ACP-EU News](#)*)

Publications mensuelles:

Mise à jour des Négociations APE par Melissa Julian (en anglais):

→ [Current issue](#)

→ [Previous issues](#)

Documents de synthèse proposés par l'ECDPM:

[EnBref 14B : Vue d'ensemble des négociations régionales d'un APE : APE Afrique de l'Ouest – UE](#) (novembre 2006)

[EnBref 15B: Le point sur les négociations régionales des APE : APE Afrique de l'Ouest – UE](#) (novembre 2006)

décision a été approuvée par les Ministres issus des pays d'Afrique de l'Ouest lors d'une réunion qui s'est tenue à Abidjan le 5 octobre 2007. Ces Ministres ont mandaté les négociateurs en chef de la CEDEAO afin qu'ils obtiennent de la CE l'extension du régime commercial issu de Cotonou, et [ont demandé à la CE](#) de les appuyer auprès de l'OMC pour que celle-ci continue à appliquer sa dérogation au niveau du régime préférentiel. [La CE a rejeté](#) cette demande, et considère que cette requête [n'est pas cohérente par rapport à son engagement à traiter les pays en voie de développement de manière équitable](#), selon les préférences commerciales garanties par l'UE. Cet égard particulier envers la CEDEAO n'est donc pas compatible avec les dispositions de Cotonou.

La CE considère que la conclusion d'un APE au 31 décembre 2007 est la seule option viable. En effet, une prolongation de la dérogation de l'OMC provoquerait probablement des résistances auprès des autres membres de l'OMC, tandis que l'application du régime SPG impliquerait des coûts tarifaires supplémentaires à payer et / ou une réduction des exportations pour plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. En conséquence, la [CE a proposé à la région CEDEAO](#) de conclure, à titre de solution provisoire, un APE exclusivement destiné aux biens. Cette proposition a été refusée par la CEDEAO, car l'accès au marché des biens est un des aspects les plus controversés des négociations. Conclure un APE temporaire présupposerait un accord sur les règles d'origine et sur les produits sensibles.

Les deux parties doivent se mettre d'accord sur la manière de procéder. Les négociateurs en chef [ont été invités par les deux parties](#) à poursuivre leur travail afin de trouver une définition commune des programmes d'appui, de l'accès au marché et du texte de l'APE.

Prochaines réunions

Les négociations ministérielles entre CEDEAO et la CE sont prévues pour le 25 octobre 2007 à Bruxelles.

Négociations d'un APE AFOA - UE: Etat des lieux

Mises à jour hebdomadaires
Disponibles sur www.acp-eu-trade.org/epa

ECDPM, Maastricht (Pays-Bas), 19 octobre 2007

Contenu des négociations

Des textes conjoints ont été élaborés sur le commerce des biens, des produits de la pêche et sur le développement, ainsi que sur les dispositions institutionnelles et finales. Des travaux complémentaires doivent encore être accomplis dans le domaine de l'agriculture et des services.

Des questions fondamentales doivent être résolues en vue de conclure un APE et portent sur l'accès au marché des biens et la coopération au développement. Un accord sur ces questions pourrait ouvrir la porte à une extension de la période de négociations sur d'autres questions, alors que l'accès au marché européen serait maintenu grâce à un accord temporaire compatible avec les exigences de l'OMC.

Sur le commerce des biens, la COMESA doit encore revoir son offre d'accès au marché (respectant la mise en œuvre d'un tarif extérieur commun pour les pays de la COMESA) ainsi que sa liste des produits sensibles à exclure du processus de libéralisation.

Les requêtes nationales seront soumises à la COMESA pour qu'elle puisse préparer une liste régionale des produits sensibles à discuter avec la Commission européenne (CE). Les pays d'Afrique orientale et

Ressources complémentaires:

Ébauche du texte de l'APE:
[Draft EU-ESA EPA](#) (July 2007)

Tralac (Trade Law Centre for Southern Africa)
→ [Background on the SADC and ESA EPA negotiations](#)
→ [Tralac EPA project](#)

Articles de presse et autres :
[News](#) sur www.acp-eu-trade.org
(archives reprenant les actualités commerciales ACP - UE publiées, disponibles via [Weekly ACP-EU News](#))

Publications mensuelles:
Mise à jour des Négociations APE par Melissa Julian (en anglais) :
→ [Current issue](#)
→ [Previous issues](#)

Documents de synthèse proposés par l'ECDPM:

[EnBref 14C : Vue d'ensemble des négociations régionales d'un APE : APE AFOA - UE](#) (novembre 2006)
[EnBref 15C: Le point sur les négociations régionales des APE : APE AFOA - UE](#) (novembre 2006)

australe (AfOA) [travaillent à la réduction de cette liste des produits sensibles](#) pour qu'elle ne dépasse pas les 10-20% au niveau national, et afin de parvenir à un niveau d'environ 30% au niveau régional. (Actuellement, au niveau régional, 55% des produits sont soumis à exclusion). Dans ce contexte, l'AfOA et la CE doivent trouver un terrain d'entente sur ce qu'implique l'[article XXIV des Accords du GATT](#), relatif à l'«essentiel des échanges commerciaux».

Ensuite, il faudra trouver un accord sur la durée des périodes de transition.

En ce qui concerne les règles d'origine, les négociations continuent sur la base d'un texte conjoint veillant à améliorer les règles d'origine du type de celles de Cotonou.

Au niveau de la coopération au développement qui doit accompagner un APE, l'AfOA a préparé une matrice de développement mettant en exergue les besoins prioritaires identifiés. La région souhaite incorporer cette matrice de développement dans le texte de l'APE. Cela pourrait être rendu possible en annexant la matrice à l'APE. Les deux parties doivent encore se mettre d'accord sur une telle option.

De plus, l'AfOA a élaboré une liste reprenant des critères de développement de référence, suivant les objectifs de la matrice de développement, qui sera discutée avec la CE.

Un point qui méritera de plus amples discussions concerne la manière dont sera garantie la disponibilité des fonds additionnels pour financer les mesures d'accompagnement de l'APE. Il faudra également décider s'il faut faire référence à des engagements contraignants sur ces financements dans le texte. En termes de modalités de déboursement, la région favorise le recours au fonds régional existant de la COMESA, afin de répartir les contributions financières en vue du développement.

Qui signera un APE?

Les pays d'AfOA ont négocié de manière conjointe depuis 2004, mais il se pourrait que les APE se concluent au final en divers sous-groupes. Les Chefs d'Etat de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) se sont mis [d'accord le 20 août 2007](#) pour avancer dans la phase finale de l'APE entre la CAE et la CE, indépendamment des autres pays de la région. Jusqu'à présent, quatre des cinq pays d'Afrique de l'Est (Burundi, Kenya, Rwanda et Ouganda) ont négocié sur base d'un accord CAE – CE, tandis que la Tanzanie a mené ses négociations dans le cadre du sous-groupe SADC-CE.

La décision en faveur d'un APE entre la CAE et la CE reflète bien le fait que les membres de la CAE forment déjà une union douanière. Dans la mesure où cette décision arrive à une étape avancée du processus de négociations, les pays de la CAE resteront impliqués dans les négociations d'un APE avec la AfOA et la SADC. Cependant, il se peut qu'ils signent un texte d'APE CAE – CE séparé, basé sur le résultat de ces négociations, selon les deux configurations. Les membres de la CAE [harmoniseront leurs positions dans les négociations et prépareront leur propre offre d'accès au marché régional](#), devant faire l'objet d'un débat au cours des réunions de l'AfOA et de la SADC.

De plus, les Etats membres de la Commission de l'Océan indien (Comores, Madagascar, Ile Maurice et Seychelles) [sont également en train d'envisager la possibilité de conclure un APE indépendamment](#) des autres pays de l'AfOA ([Voir à ce propos les conclusions sur les APE du Comité du Conseil de l'Océan indien](#)).

Une région à composition hétérogène

L'avancée des négociations est également mise à rude épreuve par la composition hétérogène de la région en termes de niveau de développement des différentes nations. Sur les 15 pays de l'AfOA, 11 font partie des pays les moins avancés (PMA). Même en l'absence d'un APE, ils pourront donc conserver un régime préférentiel et un accès exempté de tout quota au marché de l'UE, sur base de l'Initiative « Tous les produits sauf les armes » (TSA). Cela explique pourquoi il est moins urgent pour ces pays de conclure un APE contrairement aux quatre pays bénéficiant d'un revenu intermédiaire (Kenya, Ile Maurice, Seychelles et Zimbabwe), qui risque de faire face à une augmentation significative des tarifs sur leurs exportations vers l'UE.

Dans ce contexte incertain par rapport aux configurations régionales et aux les progrès futurs des négociations, les Seychelles ont soumis une demande officielle pour pouvoir bénéficier du Schéma SPG+ (Système préférentiel généralisé, avec part de réserve) pour éviter une perturbation dans leurs échanges commerciaux au cas où l'APE ne serait pas signé au 1^{er} janvier 2008. Néanmoins, si l'on tient compte des normes SPG+ actuelles, la liste des pays bénéficiant de ce schéma est clôturée. Cela implique que ces pays ne pourront pas exporter sous le schéma SPG+ avant le 1^{er} janvier 2009, lorsque le nouveau schéma sera d'application.

Prochaines réunions

Les 19 et 20 octobre, une réunion technique conjointe AfOA – CE est prévue à Madagascar pour discuter de l'offre d'accès au marché de l'AfOA. Elle sera précédée par des sessions consacrées au sucre et à l'offre tarifaire au sein de l'AfOA (du 15 au 18 octobre).

D'autres réunions techniques auront lieu pour l'AfOA à Djibouti, notamment une session dédiée à l'accès au marché et à l'agriculture ; une autre réunion sera consacrée au développement (30 octobre). La rencontre destinée aux experts légaux de l'AfOA (le 31 octobre) sera suivie par le 13^{ème} Forum des Négociations régionales (du 1 au 3 novembre).

La prochaine rencontre ministérielle entre l'AfOA et la CE est annoncée pour le 12 novembre à Bruxelles; celle-ci sera précédée d'une réunion ministérielle au sein de l'AfOA (le 11 novembre), d'une rencontre conjointe entre les

Représentants officiels (le 9 novembre) et de réunions techniques conjointes (du 6 au 8 novembre).

En outre, une réunion technique consacrée à l'accès au marché et aux questions commerciales, ainsi qu'au développement et à l'agriculture, est planifiée du 19 au 21 novembre à Harare (Zimbabwe). Elle sera suivie par les négociations techniques entre l'AfOA et la CE qui auront également lieu à Harare (Zimbabwe) du 26 au 28 novembre 2007.